

Combien tu m'aimes ?

Pour une analyse économique de la politique cinématographique française

Emmanuel Cocq, Alexis Dantec et Florence Lévy-Hartmann

L'analyse économique des différents marchés de la filière cinématographique et audiovisuelle révèle certaines défaillances. Leur fonctionnement peine de surcroît à satisfaire à l'exigence culturelle, aujourd'hui internationalement validée. En effet, l'œuvre cinématographique est à la fois un produit marchand et une œuvre élément du patrimoine artistique : au-delà de la seule optimalité économique, surgissent alors des préoccupations de diversité, de qualité ou de renouvellement des talents et des conventions artistiques.

La politique cinématographique française entend concilier une politique à visée culturelle avec une intervention économique correctrice, même si l'affichage de cette dernière n'est pas toujours intelligible. Le plan Lang oriente la politique française vers des impératifs industriels en 1989 tels que le renforcement des structures nationales et l'accent porté sur la production de films à gros budgets, sans pour autant justifier économiquement ces directions. Ambiguë, la politique de la France fait alors l'objet de remises en cause, tant au sein de l'OMC que de la part de la Commission européenne. Si les dispositifs culturels sont peu remis en cause, les instruments industriels sont décriés comme protectionnistes par la première, et contraires à la constitution du marché unique par la seconde.

Une évaluation des principaux instruments de la politique cinématographique s'impose alors comme préalable à toute négociation portant sur la réforme du système. L'avance sur recettes, aide sur critères sélectifs corrige bien les lacunes culturelles des marchés cinématographiques en soutenant la qualité de la production et en encourageant le renouvellement des talents. à ce titre, elle doit être préservée, voire étendue, et son mécanisme sélectif doit être valorisé au sein de l'architecture globale de la politique publique.